

Pour une adaptation efficace et équitable : l'appréciation régionale des risques climatiques en santé publique

RÉSUMÉ

TRANSFERT DES CONNAISSANCES

OCTOBRE 2023

SOMMAIRE

Les faits saillants	2
Le contexte	3
Les résultats de la phase 1	4
Les prochaines étapes	7

AVANT-PROPOS

L'Institut national de santé publique du Québec est le centre d'expertise et de référence en matière de santé publique au Québec. Sa mission est de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux dans sa mission de santé publique. L'Institut a également comme mission, dans la mesure déterminée par le mandat que lui confie le ministre, de soutenir Santé Québec, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James et les établissements, dans l'exercice de leur mission de santé publique.

La collection *Transfert de connaissances* rassemble sous une même bannière une variété de productions scientifiques dont le format a été adapté pour une adéquation plus fine aux besoins de la clientèle cible. Ce résumé porte sur les résultats de la première phase de la démarche [VRAC-PARC](#) (Vulnérabilités et risques régionaux associés aux changements climatiques et conception de plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique) qui s'est déroulée de 2019 à 2022. Le résumé a été élaboré à la demande des équipes régionales de santé publique participant au VRAC-PARC afin de mieux faire connaître la démarche et ses retombées, que ce soit à l'interne ou à l'externe de la santé publique.

Ce document s'adresse ainsi aux équipes professionnelles et aux gestionnaires du domaine de la santé publique, de même qu'à leurs partenaires dans la lutte contre les changements climatiques.

Nous espérons qu'il vous sera utile.

LES FAITS SAILLANTS

- La phase 1 du VRAC-PARC (Vulnérabilités et risques régionaux associés aux changements climatiques et conception de plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique) a permis à 13 des 18 directions de santé publique du Québec d'apprécier les risques pour leur population liés aux changements climatiques. Cette étape constitue un premier pas pour réaliser un plan d'adaptation régional.
- Les directions de santé publique ont considéré 16 aléas climatiques et une vingtaine de groupes de population.
- La chaleur, les inondations, les tempêtes et les précipitations extrêmes présentent les risques les plus importants dans l'ensemble, malgré une variabilité entre les régions.
- L'appréciation régionale est une démarche collaborative et intersectorielle. Plusieurs équipes de santé publique ont travaillé ensemble, et plus de 800 acteurs régionaux (p. ex., milieu municipal) et provinciaux ont participé aux démarches.
- Les directions de santé publique sont désormais plus aptes à proposer des actions afin de réduire efficacement les conséquences des menaces climatiques sur la santé physique et mentale. Les partenaires sont aussi plus sensibilisés à ces conséquences.
- Le VRAC-PARC se poursuit de 2023 à 2027 dans une deuxième phase. Les 13 directions de santé publique ayant participé à la phase 1 auront à élaborer un plan d'adaptation au climat en santé publique. Les 5 autres directions de santé publique se sont intégrées à la démarche afin de réaliser leur propre appréciation.

LE CONTEXTE

Les changements climatiques provoquent au Québec une hausse de l'intensité et de la fréquence d'événements météorologiques (p. ex., chaleur extrême, sécheresse, feux de forêt) qui représentent une [menace pour la santé](#) physique, mentale et sociale de la population. Le réseau de la santé et des services sociaux joue un rôle important dans la réduction de ces conséquences. Le [VRAC-PARC](#) (Vulnérabilités et risques régionaux associés aux changements climatiques et conception de plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique) permet aux directions de santé publique d'apprécier formellement les risques climatiques pour leur population et d'élaborer un plan d'adaptation régional en santé publique en collaboration avec leurs partenaires régionaux. Financée par ADAPTATIONSanté (Santé Canada) et le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (gouvernement du Québec), la phase 1 s'est déroulée de 2019 à 2022.

Les objectifs du VRAC-PARC

- Développer les compétences et accroître la sensibilisation de la santé publique et de ses partenaires régionaux quant aux effets des changements climatiques sur la santé, aux façons de les prévenir et à leurs rôles respectifs en la matière.
- Renforcer les collaborations intersectorielles au sein de la santé publique et avec les partenaires régionaux pour s'adapter aux changements climatiques.
- Réaliser des appréciations régionales de risques populationnels associés au climat changeant et élaborer des plans d'adaptation régionaux en santé publique.
- Réduire optimalement les effets sur la santé et les inégalités sociales de santé du climat changeant en orientant les mesures d'adaptation les plus efficaces vers les populations et les territoires les plus à risque.

LES RÉSULTATS DE LA PHASE 1

Une démarche multidisciplinaire et multipartite

Treize directions de santé publique ont réalisé une appréciation régionale des risques climatiques pendant la phase 1 du VRAC-PARC. Plus de 1 000 personnes externes à la direction de santé publique ont participé aux démarches de la phase 1, notamment les municipalités, les conseils régionaux en environnement et les organisations de santé et de sécurité civile.

Directions de santé publique ayant participé à la phase 1

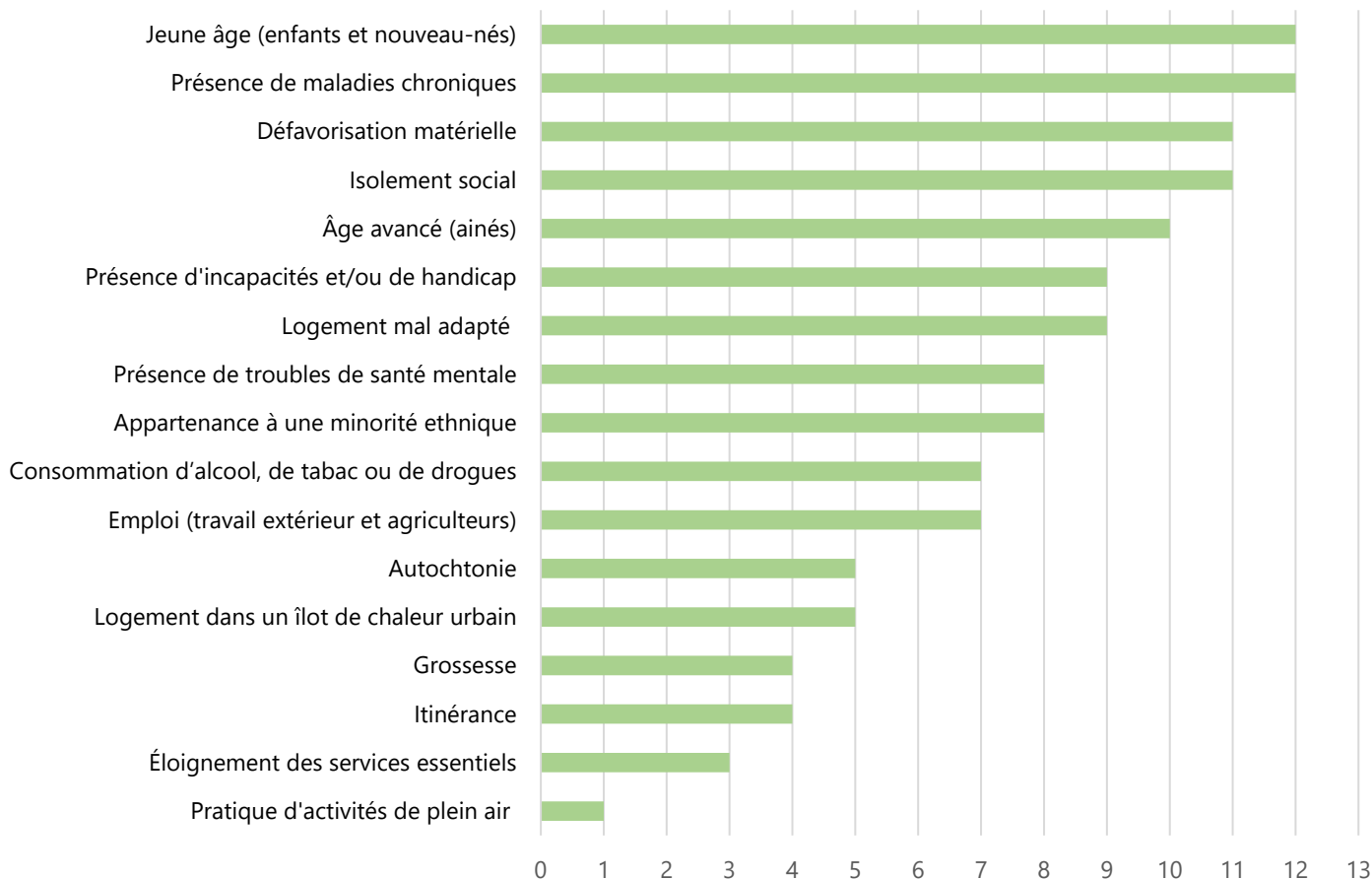
01 – Bas-Saint-Laurent	11 – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
03 – Capitale-Nationale	12 – Chaudière-Appalaches
04 – Mauricie-et-Centre-du-Québec	13 – Laval
05 – Estrie	14 – Lanaudière
06 – Montréal	15 – Laurentides
07 – Outaouais	18 – Terres-Cries-de-la-Baie-James
10 – Nord-du-Québec	

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a coordonné le VRAC-PARC au cours de la phase 1. Il a soutenu les directions de santé publique sur le plan scientifique et a développé des collaborations avec une dizaine de partenaires provinciaux comme le consortium Ouranos et les ministères de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs; des Affaires municipales et de l'Habitation; ainsi que de la Sécurité publique.

Une démarche axée sur les populations les plus affectées

Les directions de santé publique ont retenu au total une vingtaine de facteurs de risque populationnels dans l'ensemble (figure 1), avec une moyenne de 10 par direction. L'âge, la défavorisation matérielle ou sociale et les problèmes de santé reviennent le plus souvent parmi les facteurs considérés. La prise en compte du cumul des facteurs de risque et de leurs interactions permet de déterminer les milieux où les conséquences sanitaires du climat changeant s'avèreront les plus notables.

Figure 1 Synthèse des facteurs de risque populationnels retenus par les 13 directions de santé publique ayant participé à la phase 1 du VRAC-PARC



Toutes les appréciations incluent les effets sur la santé physique, mentale et sociale de ces populations affichant ces facteurs de risque afin de tenir compte des différentes facettes du bien-être. Quelques effets sur la santé relevés comprennent :

- la mortalité et les hospitalisations;
- les maladies respiratoires, cardiovasculaires, diabétiques et rénales;
- les troubles de santé mentale (p. ex., dépression, anxiété);
- les maladies infectieuses (p. ex., maladie de Lyme, virus du Nil occidental);
- les allergies et les maladies auto-immunes;
- les blessures et les traumatismes;
- l'insécurité alimentaire et la cohésion sociale.

Une démarche multirisque menant à des priorités

Seize aléas climatiques ont été sélectionnés en tout pour une moyenne de 8 aléas par direction de santé publique. Les extrêmes de chaleur, les précipitations extrêmes et les inondations sont ceux qui reviennent le plus souvent. Certains aléas ont été moins considérés, car ils ne surviennent pas dans plusieurs régions (p. ex., pergélisol, érosion côtière) ou les données manquaient à leur propos.

Figure 2 Synthèse du niveau de risque par aléa

Rang	Aléas	Direction ayant sélectionné l'aléa	Niveau de risque moyen*
1	Extrêmes de chaleur	13	Très élevé
2	Pollution de l'air**	5	Élevé
3	Inondations	12	Élevé
4	Tempêtes	12	Élevé
5	Sécheresses	10	Élevé
6	Vecteurs de maladies	10	Élevé
7	Allergènes	8	Modéré
8	Extrêmes de froid	6	Modéré
9	Érosion côtière	4	Modéré
10	Précipitations extrêmes	13	Modéré
11	Glissement de terrain	6	Modéré
12	Feux de forêt	9	Modéré
13	Pollution de l'eau	1	Modéré
14	Dégel du pergélisol	1	Faible
15	Rayons ultraviolets	1	Faible
16	Insalubrité alimentaire	1	Faible

* Calcul du risque moyen = sommes des scores de risque attribués par les directions de santé publique ayant sélectionné l'aléa/nombre de directions de santé publique ayant sélectionné l'aléa.
 ** Inclusion dans trois cas la fumée provenant des feux de forêt.

Les extrêmes de chaleur, les inondations et les tempêtes sont perçus comme des risques élevés dans l'ensemble des directions de santé publique (figure 2). Cependant, le risque attribué à un aléa peut varier fortement selon la région. Par exemple, les régions côtières ont davantage priorisé l'érosion, alors que les régions au nord du fleuve Saint-Laurent ont souvent attribué un niveau de risque plus élevé aux feux de forêt comparativement aux régions situées plus au sud.

Une démarche menant à des retombées

À l'issue de la phase 1, les treize directions de santé publique possèdent une meilleure connaissance des risques que représente le climat changeant sur leur population. Elles sont ainsi plus aptes à déterminer les mesures qui protégeront le mieux la santé de ces populations. D'autre part, le VRAC-PARC a favorisé le travail intersectoriel entre les équipes de direction de santé publique (p. ex., santé environnementale, promotion-prévention et surveillance), en plus de promouvoir la coopération avec les acteurs régionaux. Ces collaborations ont sensibilisé les acteurs régionaux au rôle de la santé publique et à l'importance d'intégrer la santé dans l'adaptation au climat changeant. Enfin, toutes les parties prenantes ont exprimé leur volonté de poursuivre et d'intensifier leurs efforts en ce sens.

LES PROCHAINES ÉTAPES

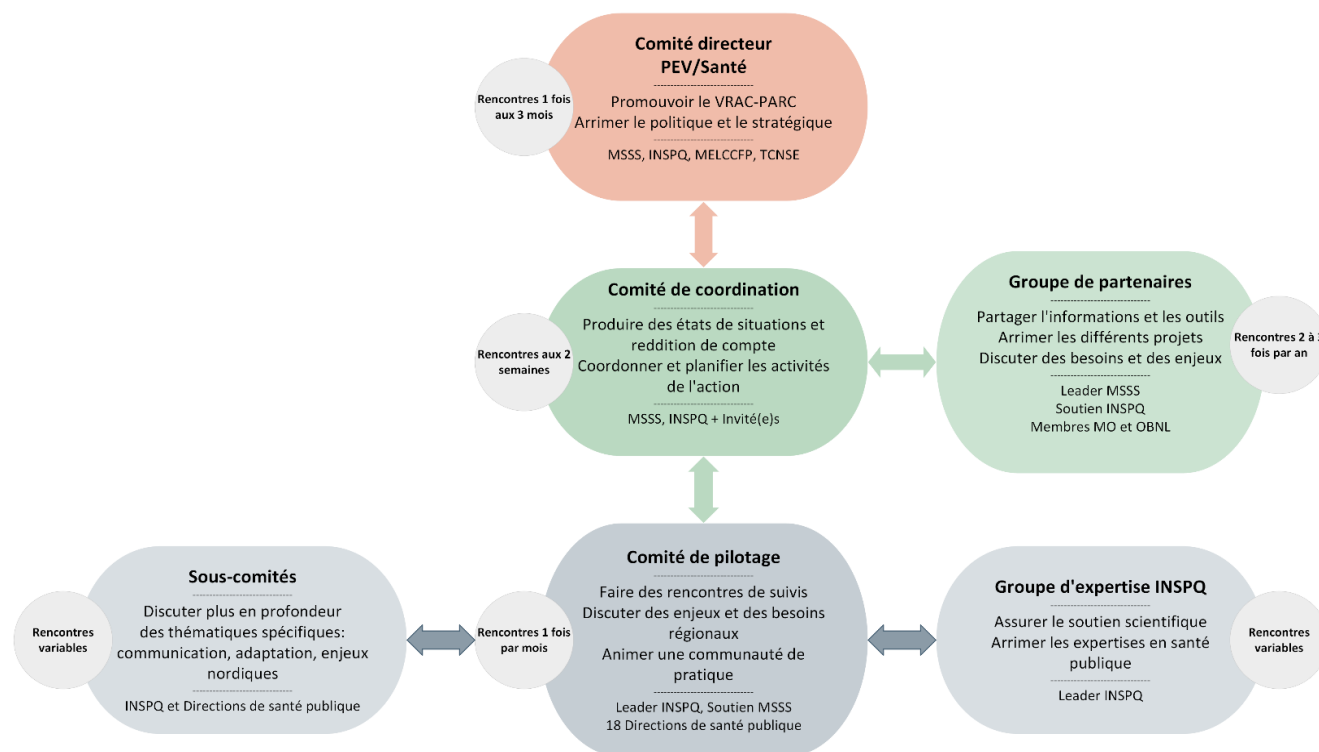
Le VRAC-PARC passe désormais à la phase 2 de la démarche. Il est prévu qu'elle se déroule de 2023 à 2027. Financée par le Plan de mise en œuvre 2022-2027 du Plan pour une économie verte 2030, cette phase vise la poursuite des objectifs de la phase 1 et l'intégration des 5 directions de santé publique n'y ayant pas participé, soit :

- 02 - Saguenay – Lac-Saint-Jean
- 08 - Abitibi-Témiscamingue
- 09 - Côte-Nord
- 16 – Montérégie
- 17 – Nunavik

Les régions ayant déjà réalisé l'appréciation des risques commenceront leur plan d'adaptation régional en santé publique et mettront à jour leur appréciation, alors que les directions de santé publique se joignant à la phase 2 entameront plutôt leur appréciation des risques. Le budget d'environ 8,4 M\$ prévoit du financement pour que chaque direction puisse embaucher une personne à temps plein, en plus de deux personnes à l'INSPQ et d'une autre au ministère de la Santé et des Services sociaux.

La structure de gouvernance de la phase 2 se basera sur celle de la phase 1 en conservant le comité de pilotage et le groupe de partenaires (figure 3). Le ministère de la Santé et des Services sociaux jouera un rôle plus prépondérant sur le plan administratif alors que l'INSPQ intensifiera son soutien scientifique auprès des directions de santé publique.

Figure 3 Structure de gouvernance de la phase 2 du VRAC-PARC



Pour une adaptation efficace et équitable : L'appréciation régionale des risques climatiques en santé publique

AUTEUR

David Demers-Bouffard, conseiller scientifique
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie

COLLABORATION

Laetitia Gaurier, conseillère scientifique
Elsa Landaverde, conseillère scientifique
Céline Campagna, conseillère scientifique spécialisée
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie
Alexandre Prudente, conseiller en santé environnementale
Armand Pejwan Pourashraf, conseiller en santé environnementale
Ministère de la Santé et des Services sociaux

RÉVISION

Mélanie Beaudoin, conseillère scientifique
Karine Chaussé, conseillère cadre
Yolaine Labbé, chef d'unité scientifique
Christiane Thibault, directrice scientifique
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie
Janine Badr, conseillère scientifique
Élyse Durocher, conseillère scientifique
Geneviève Grenier, conseillère scientifique
Nathalie Labonté, conseillère en communication
Marie-Hélène Senay, conseillère scientifique
Secrétariat général

Les réviseuses ont été conviées à apporter des commentaires sur la version préfinale de ce document et, en conséquence, n'en ont pas révisé ni endossé le contenu final.

MISE EN PAGE

Katia Raby, agente administrative
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie

Ce projet est financé par le gouvernement du Québec dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030.

La phase 1 du VRAC-PARC a aussi été financée par ADAPTATIONSanté de Santé Canada.

REMERCIEMENTS

L'INSPQ souhaite remercier tous les membres du Comité de pilotage du VRAC-PARC pour leur précieuse collaboration tout au long de ce projet.

L'INSPQ remercie aussi ses partenaires pour avoir permis de démarrer et de poursuivre ce projet porteur.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 2^e trimestre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-97326-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2024)

N^o de publication : 3480